

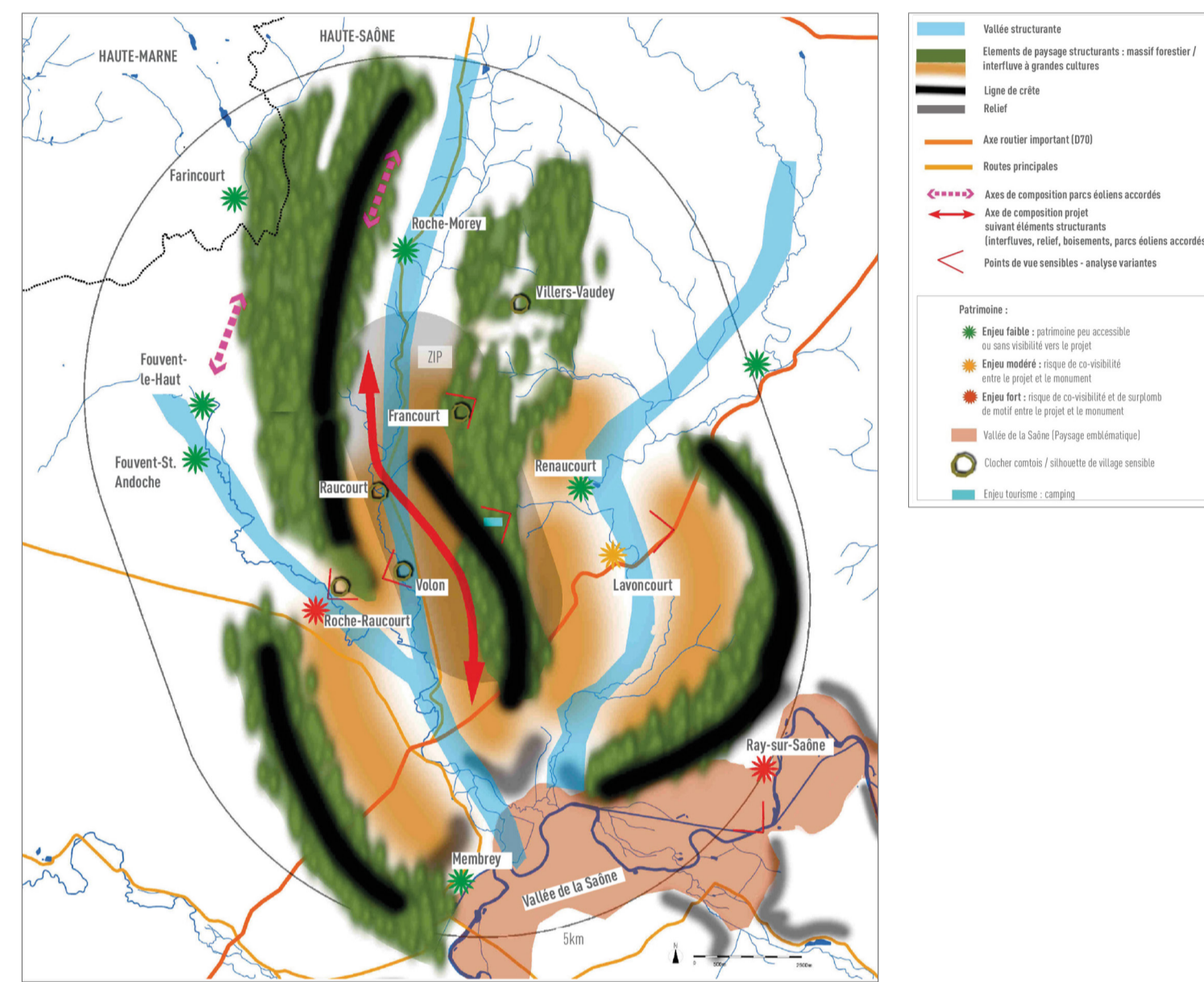
L'étude paysagère

Elle contribue à donner forme au projet selon les caractéristiques et les enjeux du territoire.

1. Etat initial :

Tout commence par un recueil de données bibliographiques. Il s'agit de recenser l'ensemble des sites paysagers sensibles : monuments historiques, sites classés et inscrits, belvédères, itinéraires de randonnées, curiosités touristiques, etc. Ce travail s'accompagne de sorties sur le terrain et de prises de vues afin d'apprécier les visibilités en direction de la zone du projet.

Les perceptions sur la zone d'étude depuis le bâti proche et les villages alentours sont aussi prises en compte. Pour cela, une analyse du relief et des obstacles visuels est menée. On vérifie de cette façon d'où pourrait être visible un parc éolien sur l'aire d'étude.

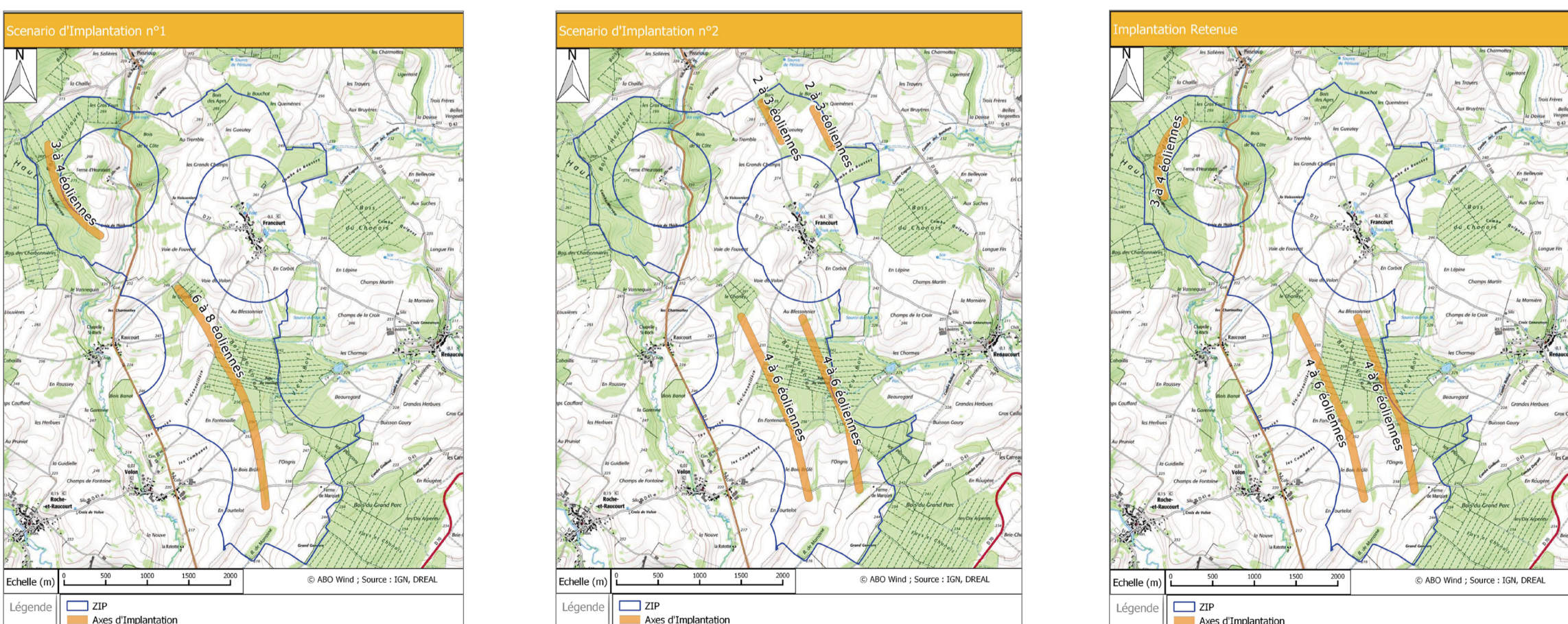


Exemple d'une carte de synthèse des enjeux paysagers (état initial)

Les points de prises de vues pourront ainsi être choisis judicieusement. Ils serviront à réaliser des photomontages.

Les éléments mis en lumière dans l'état initial servent ensuite à déterminer les sensibilités paysagères du territoire. On cherchera à placer les éoliennes pour réduire leur visibilité depuis les lieux sensibles (maisons proches, villages, sites protégés, ...). Une attention particulière est accordée à l'implantation dans son ensemble. Le but est de favoriser sa lisibilité et sa géométrie en privilégiant, si possible, des inter-distances égales entre éolienne et une implantation sur les lignes de force du paysage

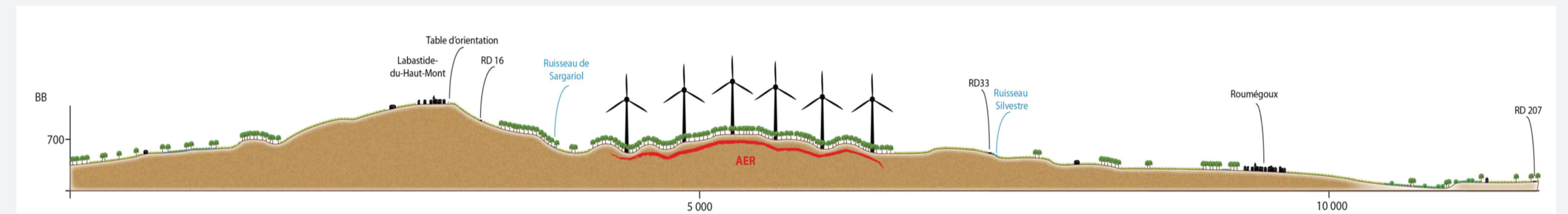
Cette réflexion aboutit à l'élaboration de plusieurs variantes d'implantation. Dans chacun des cas, les avantages et inconvénients sont comparés pour choisir le meilleur scénario possible.



Exemple d'une analyse de variantes avec 3 options

2. Evaluation des impacts :

Une fois l'implantation connue, l'analyse fine des perceptions visuelles du projet peut commencer. Elle s'appuie sur de nombreux outils comme les photomontages, les blocs diagrammes, les coupes topographiques, ... Une carte de l'influence du relief sur la visibilité des éoliennes est aussi réalisée. Elle est croisée à la localisation des éléments paysagers sensibles issus de l'état initial.



Tous ces éléments contribuent à déterminer le degré de perception et les effets du projet sur le territoire. Cette analyse prend également en compte les autres projets éoliens connus ou parcs déjà construits.

3. Proposition de mesures :

Une réflexion est menée pour que les ouvrages se fondent au mieux dans leur environnement. Les postes de livraison par exemple peuvent être colorés en vert pour se fondre dans la végétation ou bien couverts d'un bardage en pierre ou en bois. Les talus aux abords d'éoliennes peuvent être végétalisés.

Enfin, la création d'un parc éolien peut s'accompagner de mesures d'aménagement comme par exemples, la création d'un sentier de découverte du parc éolien ou encore l'installation d'une aire de pique-nique avec panneaux d'information.

